

Analyse de la performance des banques publiques et privées en Algérie Analysis of the performance of public and private banks in Algeria

BESSAI KESSOUH Fadila

Laboratoire MARKETIC Ecole des Hautes Etudes Commerciales EHEC Koléa (Algérie)
Doctorante à la chaire Marketing, faculté des sciences économiques et sociales, Université de Fribourg (Suisse).

Information sur l'article

Reçu le : 20/04/2020
Accepté le : 01/09/2020
Publié le : 15/09/2020

Mots clés :

Mot clé.1 : performance
Mot clé.2 : banque
Mot clé.3 : indicateurs
Mot clé.4 : rentabilité
Mot clé.5 : efficacité

Codes de classification JEL :

E58,G21,L25,M38,O16,P47.

Résumé :

La mesure de la performance des banques devient un outil indispensable au développement et à la survie d'une banque qui se trouve dans un environnement concurrentiel. L'objectif de cet article est de découvrir l'importance d'analyser la performance des banques, et de déterminer quels sont les indicateurs de mesure de la performance. Dans notre recherche nous avons analysé les indicateurs de la performance des banques algériennes. Les résultats de cette recherche ont montré que les banques privées sont plus performantes que les banques publiques, car ces dernières demeurent handicapées par les crédits non performants.

Keywords :

Keyword.1 : performance
Keyword.2 : bank
Keyword.3 : indicators
Keyword.4 : profitability
Keyword.5 : efficiency

JEL classification codes :

E58,G21,L25,M38,O16,P47.

Abstract :

The measurement of banks performance becomes an indispensable tool for the development and survival of a bank that is in a competitive environment. This article seeks to find out the importance of measuring bank performance. In our research, we have analyzed indicators of the performance in Algerian banks. The results of the study allowed us to deduce that private banks are more efficient than public banks, because the latter remain disabled by non-performing loans.

Auteur correspondant : BESSAI KESSOUH Fadila,
E-mail : fadila.bessaiepousekessouh@unifr.ch

1-Introduction :

Les banques évoluent dans un environnement très compétitif, complexe et de plus en plus contraignant, c'est ainsi que la crise économique que vit le monde aujourd'hui, prend un nouveau visage il s'agit de l'internationalisation des flux financiers, l'avancement technologique et en même temps une flambée concurrentielle plus forte.

L'activité bancaire en Algérie a toujours été au cœur des discussions au vu de son importance et son impact direct sur l'économie algérienne (BENABDALLAH, 2019).

En 2010, une étude (Elidrissi.D & Elidrissi.A) a démontré que [depuis les années quatre-vingts, le monde bancaire a subi de profondes mutations impliquant des répercussions culturelles, stratégiques et organisationnelles considérables, ces mutations du monde bancaire ont plusieurs origines à savoir la globalisation du marché bancaire et l'intensification de la pression concurrentielle provenant des banques étrangères...].

Les résultats des travaux de recherche (Beztouh & Achouche,2018), ont montré que les PME algériennes sont confrontées à des contraintes dans le financement de leurs investissements, et le crédit bancaire, est limité par la relation PME-Banque caractérisée par une méfiance réciproque des deux partenaires.

Le secteur bancaire algérien s'est engagé dans un vaste chantier de réformes , mais elles n'ont pas abouti tant que le secteur bancaire public est toujours plus dominant avec une absence de vision stratégique à moyen et long termes , des mutations qui devrait se traduire par l'offre de prestation de meilleures qualités (OULD MOUSSA,2012).

Cet article a pour objet de répondre à cette question : quels sont les indicateurs de mesure de la performance des banques publiques et privées Algériennes ? Nous aborderons dans un premier temps l'historique du système bancaire algérien, ses différents stades d'évolution. Dans un second temps, nous exposerons une revue de la littérature au tour de la performance bancaire. Enfin, nous tenterons d'analyser la performance des banques publiques et privées algériennes, tout en précisant la méthode utilisée et interpréter les résultats obtenus.

1. Le contexte d'application : analyse de l'évolution du secteur bancaire algérien :

l'évolution du marché monétaire algérien a connu deux étapes (Bakreti & Benslimane,2018), la première est celle de l'économie dirigée (1962-1990) et la deuxième est celle de l'économie de marché (1990-nos jours).Dans notre recherche nous essayons de les organiser par période , chaque étape

historique contient deux périodes, en abordant en premier lieu la période de 1962 à 1970 qui se caractérise par la nationalisation du système bancaire. En deuxième lieu la période de 1970 à 1990 a consisté en la mise en place d'un système bancaire spécialisé. En troisième lieu la période de 1990 à 2009 le système bancaire algérien a connu une libéralisation vers le secteur privé, aussi bien national qu'étranger, en quatrième lieu la période 2009 à 2019 l'établissement de l'activité bancaire sous forme de partenariat.

- **La période de 1962 à 1970 (la nationalisation) :**

La période post indépendance, c'est-à-dire celle d'après 1962, est marquée par l'existence d'un système de gestion centralisé et administré de l'économie nationale. Dans ce système, le rôle des banques se limitait au financement des projets lancés par les pouvoirs publics (LARADI, 2011).

L'Algérie se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire (NAAS, 2003), cela se traduit par :

- La création de la Banque Centrale d'Algérie (BCA) le 2.01.1963.
- La création de la Caisse Algérienne de Développement le 7.05.1963.
- La création de la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP) le 10.08.1964.
- La création des banques suivantes : la Banque Nationale d'Algérie (BNA) le 13.06.1966 la première banque commerciale, le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) le 29.12.1966, la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) le 01.10.1967. Dans cette période, l'Etat Algérien s'est doté d'un système bancaire entièrement public (AMMOUR, 2001).

- **La période de 1970 à 1990 (la spécialisation) :**

Au début des années 1970, après être devenu exclusivement public, le secteur devient en outre spécialisé. Il est organisé par branches d'activité (agriculture, industrie, artisanat, hôtellerie, tourisme, bâtiment, énergie, le commerce extérieur) et spécialisé par entreprise. Cette spécialisation fut introduite au terme de la loi de finances pour 1970 qui impose alors aux sociétés nationales et aux établissements publics de concentrer leurs comptes bancaires et leurs opérations auprès d'une seule et même banque (NAAS, 2003). A la veille de l'avènement de la réforme de 1970, la représentation théorique des compétences était la suivante : BNA s'occupe de l'agriculture et industrie ; CPA s'occupe d'artisanat, hôtellerie, tourisme, BTP et professions libérales ; BEA s'occupe de l'énergie et commerce extérieur (NAAS, 2003).

Pour renforcer cette spécialisation et diminuer le pouvoir de certaines banques qui, à la faveur du monopole qu'elles ont acquis sur des pans entiers de

l'économie se sont retrouvées avec un poids financier considérable, deux nouvelles banques ont été créées :

- La Banque de l'Agriculture et de Développement Rural BADR (décret du 16.03.1982) ;
- La Banque de Développement locale BDL (décret du 30.04.1985) à partir des structures du CPA.

A partir de janvier 1988, une réforme de l'économie algérienne reposant sur l'autofinancement des entreprises a été engagée. Cette dernière a pour objectif de rétablir une relation entre la banque et l'entreprise en réaffirmant leur caractère commercial. Ces relations doivent être régies par les règles de la commercialité dans le cadre d'engagement contractuel. Même si la loi de 1988 a donné l'autonomie financière de gestion aux banques, elle réaffirme le caractère planifié de l'économie.

• **La période de 1990 à 2009 (la privatisation) :**

L'Algérie a commencé à mettre en œuvre la politique de libéralisation financière au début des années quatre-vingt-dix, cette opération a été lancée par la loi sur la monnaie et le crédit 90/10 qui vise à développer le secteur financier et bancaire à travers la restructuration de ces secteurs et l'adoption de lois plus appropriées avec l'économie de marché (OUNASSI & KARA, 2020). La nouvelle loi traduit l'orientation résolue du gouvernement pour l'économie de marché. Le législateur entend ouvrir largement le secteur bancaire aux investisseurs privés, nationaux et étrangers (guide de KPMG, 2012). Le système bancaire algérien, avant la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, se composait d'une banque centrale et de banques publiques qui détenaient le monopole des opérations bancaires. Ce n'est qu'après la mise en œuvre de la loi en 1990 (loi 90-10, 1990), que le paysage bancaire algérien s'est enrichi de nouvelles institutions bancaires et financières (LARADI, 2011). Cette ouverture, notamment vers l'investisseur étranger, s'est traduite par l'implantation de banques, de succursales et de bureaux de représentation de grandes banques étrangères (BNP Paribas, Société Générale, etc.) et d'établissements financiers étrangers (Arab Leasing Corporation, Cetelem Algérie...). Durant la décennie 90, le système bancaire algérien a connu une activité intense, entre autre, la création de banques privées (KHERCHI, 2008).

La mise en place de la loi sur la monnaie et le crédit tend à rompre avec les pratiques de la période de la gestion planifiée, où la banque n'était qu'un maillon exécutant les directives de l'autorité monétaire, pour mettre en place une nouvelle orientation, dite économie de marché qui consacre l'ouverture du champ bancaire aux capitaux privés nationaux et

internationaux. Ce nouveau cadre de fonctionnement offre à la banque la possibilité de s'affirmer et de fonctionner librement sans aucune ingérence de la part des pouvoirs publics (LARADI,2011).

Après la crise économique de 1993, l'Algérie ne pouvait pas rembourser sa dette extérieure et les recettes pétrolières diminuent à cause de la dégradation des cours de pétrole (NAAS, 2003).

La réforme bancaire a été menée concurremment avec la promulgation d'autres lois qui ont soutenu le mouvement de libéralisation de ce secteur économique. La loi de finances pour 1994, qui autorise l'ouverture des entreprises publiques économiques aux capitaux privés nationaux ou étrangers tout en abrogeant le plafond du pourcentage majoritaire de l'Etat à 51% du capital, l'ordonnance n° 95-06 du 25 janvier 1995 sur la concurrence ou encore le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993 portant institution de la Bourse des valeurs mobilières (ouverte aux sociétés par actions).

Pour consolider le système bancaire algérien l'ordonnance n° 03-11 (03-11,2003) a vu le jour, abrogeant la loi sur la monnaie et le crédit de 1990. Le nouveau texte en reprend cependant, dans une large mesure, ses dispositions. La volonté du législateur est alors de porter plus loin la libéralisation établie par la loi de 1990. La nouvelle banque centrale perd, quoiqu'un peu, de son autonomie vis-à-vis du pouvoir politique : les membres du conseil de la monnaie et du crédit et du conseil d'administration de la Banque d'Algérie sont tous nommés par le président de la République (SADEG, 2005). L'ordonnance consolide le régime déjà établi par la loi de 1990 en introduisant de nouveaux principes et/ou en les définissant plus précisément : le secret professionnel, les changes et les mouvements de capitaux, la protection des déposants.

Le législateur conditionne la réussite de l'ordonnance sur la monnaie et le crédit par l'existence de trois facteurs : la formation des superviseurs en nombre suffisants pour le compte de la Banque d'Algérie, l'existence de systèmes d'information efficaces pour une meilleure transmission de l'information et enfin le financement de l'économie par les ressources générées par le marché (LARADI,2011).

- **La période de 2009 à 2019 (le partenariat) :**

Le principe d'établissement de l'activité bancaire sous forme de partenariat trouve son origine dans la loi de finances complémentaire pour l'année 2009 qui instaure le partenariat comme modalité d'implantation des investissements étrangers.

L'ordonnance relative à la monnaie et au crédit de 2003 modifiée et complétée en 2010 (ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010) en reprend les

dispositions pour les faire appliquer au secteur bancaire.

La banque d'Algérie est dotée en 2010 de prérogatives plus larges pour effectuer toute investigation au niveau des banques et établissements financiers permettant une plus grande capacité de détection précoce des vulnérabilités. Cela a amené la Banque d'Algérie à intensifier les contrôles micro-prudentiels et à améliorer l'efficacité. Pour une prise en charge globale de la stabilité du secteur bancaire, la Banque d'Algérie évalue périodiquement la solidité de ce secteur au moyen de stress tests, développés à partir de 2007 et renforcés en 2013-2014. Les résultats de ces tests permettent d'anticiper les risques éventuels de fragilisation du secteur (rapport Banque d'Algérie,2015).

« Le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre d'autres opportunités, notamment dans l'ingénierie financière, le montage financier des grands projets et le développement de financement de type leasing ou capital-risque. La modernisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariat avec les institutions bancaires et financières internationales » (Belghersa,2007).

Le secteur public dispose aujourd'hui d'un réseau important, de la connaissance des métiers classiques de banque, d'un personnel formé. Les banques étrangères souhaiteraient investir en Algérie et apporter une technologie moderne pourrait sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes.

« Le système bancaire algérien a connu de profondes réformes qui ont permis à l'Algérie d'avoir un système bancaire stable mais exposé à la volatilité des recettes pétrolières .En 2014 et avec la chute des cours mondiaux des hydrocarbures, l'Algérie a adopté, suite à la multiplication des signes de la crise, un nouveau modèle de croissance économique qui vise à préserver les équilibres financiers et diversifier l'économie du pays pour atténuer la dépendance vis-à-vis du pétrole.

Pour financer cette diversification, les investisseurs en Algérie, particuliers ou entreprises, sont dans l'obligation de recourir au système bancaire pour solliciter le financement de leurs projets et cela suite à l'existence d'un marché financier très peu développé.»(DERDER,2018).

2. Revue de la littérature au tour de la performance bancaire :

La Banque est une entreprise à caractère spécifique et qui appartient à un secteur réglementé. « *Les banques sont des institutions financières qui acceptent les dépôts et accordent des prêts* » (MISHKIN, 2013).

L'introduction du contrôle de gestion dans le domaine bancaire a été faite à la fin des années soixante-dix (MOLENDI, 2013).Ce retard s'explique, d'une

part, par la complexité des opérations bancaires et financières et, d'autre part, par la réglementation stricte et la limitation de la concurrence. Ces aspects caractérisent les banques par rapport aux grandes firmes industrielles et expliquent les difficultés de mettre en œuvre un contrôle de gestion bancaire. Cependant, le contrôle de gestion bancaire a connu, dès les années quatre-vingt, des transmutations rapides dues aux changements des conditions d'exercice de la profession bancaire. Ces changements sont essentiellement guidés par le phénomène de la déréglementation qui a entraîné, d'une part, une baisse des activités traditionnelles des banques (octroi de crédit) et, d'autre part, le développement des activités financières (intermédiation financière) sur le marché des capitaux. Chose qui a résorbé le retard accusé par rapport aux grandes entreprises industrielles et a incité les banques à mettre en place une fonction de contrôle de gestion de plus en plus avancée afin de leur permettre un meilleur pilotage de leurs performances.

La performance au milieu bancaire a un caractère multidimensionnel, du moment où elle tient compte, à la fois, des résultats des différentes entités de la banque, des produits et des clients les plus rentables. Mesurée à priori ou à posteriori, elle peut également être de nature financière ou non financière. Ainsi, sa mesure est rattachée à un horizon et dépend d'un référent (objectif, norme). Cependant, la performance est une notion très vague qu'il convient de cerner, comprendre et définir avant de procéder à sa mesure. Ramènerai (Silem & Albertini, 2002) ont défini la performance comme étant « *l'accomplissement des buts, des plans ou des programmes que s'est consciemment fixer une personne ou une organisation* ».

LORINO quant à lui considère : « *est performance dans l'entreprise tout ce qui, et seulement ce qui, contribue à améliorer le couple valeur-coût (a contrario, n'est pas forcément performance ce qui contribue à diminuer le coût ou à augmenter la valeur, isolément)* ». Elle est aussi « *tout ce qui, et seulement ce qui, contribue à atteindre les objectifs stratégiques* » (LORINO, 1997).

L'activité de toute entreprise s'organise suivant des exercices où elle entreprend des actions dirigées par ses objectifs stratégiques et les met en œuvre à l'aide de moyens qu'elle juge appropriés à leur accomplissement. A la clôture de chaque exercice ; l'organisation procède au calcul des résultats obtenus puis mesure la performance dont elle a fait preuve.

Une démarche d'évaluation de performance s'appuie en premier lieu sur la définition d'une entité, lieu physique ou conventionnel de délégation d'une responsabilité et de prise de décision. Il convient donc de cerner la notion de

l'agence et de comprendre son activité avant de passer à la mesure de la performance.

L'agence bancaire demeure la cellule de base incontestable d'exploitation d'une banque commerciale (à réseau). Elle reflète l'image de la banque et constitue l'interlocuteur direct des clients. C'est pourquoi la mesure de la performance des agences reste indispensable pour obtenir la performance globale de la banque.

Pour cela, une démarche de mesure des performances de l'agence bancaire s'avère indispensable afin d'optimiser le réseau bancaire. Cette performance est généralement mesurée par rapport à un référentiel (objectif que l'agence se fixe ou négocie, niveau de performance d'agences similaires, normes sectorielles, ...).

La mesure de la performance joue un rôle central dans le contrôle. Elle consiste à faire un rapprochement étudié de ces trois pôles à savoir les objectifs, les moyens et les résultats. « *La production de mesures et de données est au cœur du processus de contrôle de gestion. C'est à partir de données et de mesures que l'on peut piloter la performance* » (BESCOS et al., 2002).

La mesure de la performance est l'évaluation du réalisé par rapport à un référentiel préalablement fixé. En effet, il s'agit de l'évaluation d'une grandeur par comparaison avec une autre grandeur constante de même espèce prise comme référence (unité, étalon). Elle « *permet avant tout d'objectiver la nature de la performance recherchée, ce qui favorise une présentation commune de cette performance au sein de l'entreprise, point de départ incontournable pour assurer la convergence des efforts engagés et des actions entreprises* » (BESCOS et al., 2002).

Le ratio de rendement des actifs ROA « Return On Assets » :

Ce ratio nous indique combien rapporte chaque unité investi dans la banque. Il reflète aussi bien la marge de profit que l'efficacité de l'institution. En effet, le ROA mesure le niveau de marge atteint par la banque ou le centre de profit après prise en compte des frais généraux et provisions. Il doit être supérieur à 1%.

ROA = résultat net de l'exercice / total bilan.

Ratio de rendement des fonds propres (ROE) « Return On Equity » :

Ce ratio indique le niveau de rentabilité des fonds propres. Autrement dit, il traduit le niveau de rémunération des fonds propres attribués au centre de profit, il est utile pour les dirigeants, les actionnaires et les tiers car il permet de mesurer le niveau de rendement des fonds propres investis par les actionnaires.

ROE = résultat net de l'exercice / fonds propres nets.

« Le ROA fournit des informations sur le montant des bénéfices générés en moyenne par chaque unité d'actif. Il est considéré comme un indicateur de l'efficacité de la gestion d'une banque. Le ROE implique la prise en compte du retour sur investissement de la banque » (Mark A. Petersen & Ilse Schoeman, 2008).

La marge de profit mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux et provisions pour risques de crédit).

2-Méthodes et outils de recherche : dans le cas de notre recherche, nous mettons en œuvre une approche quantitative. « les méthodes quantitatives visent à mesurer le phénomène à l'étude. Les mesures peuvent être ordinales du genre, ou numériques avec usage de calculs » (MOURICE.A, 2010).

Notre démarche méthodologique s'inscrit dans une approche descriptive et analytique, nous nous sommes basés dans notre étude sur l'analyse des données de la banque d'Algérie. Notre enquête a été réalisée auprès des banques, sur une période de dix ans.

L'Algérie s'est engagée depuis plusieurs années dans la réforme bancaire et les banques publiques exposées à une concurrence étrangère, c'est pour cette raison que nous avons choisi de faire une étude auprès des deux types de banques pour analyser leurs performances.

3-Discussion des résultats de la recherche :

Ci-après l'analyse des différents ratios des banques publiques et privées (BESSAI, 2013) pour une durée de dix ans, pour des raisons de confidentialité on code les années de un à dix :

1.Le ratio de rendement des actifs ROA « Return On Assets » :

Le tableau suivant récapitule le ROA des banques publiques et privées en Algérie pendant une période de 10 ans.

Tableau N°1.Evolution du ROA des banques publiques et privées en Algérie pendant une période de 10 ans.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ROA B.Pub (%)	0.51	0.37	0.20	0.30	0.80	0.90	1	1.33	1.25	1.50
ROA B.Priv (%)	1.60	0.90	1.72	2.40	2.50	3.20	3.27	3.30	3.49	3.60

Source : établi par l'auteur sur la base des statistiques de la Banque d'Algérie.

Le ratio résultat/total des actifs (return on assets ROA), est en hausse, passant de 0,51 % en première année à 1,50 % en dixième année dans les banques publiques, il est largement inférieur à celui réalisé par les banques privées

passant de 1,6 % en première année à 3,6 % en dixième année. Les banques publiques demeurent handicapées par le poids des crédits non performants, en revanche, pour les banques privées la hausse du volume d'activité est suivie par une légère hausse des résultats ; la baisse de la part des provisions pour risques de crédit dans la marge bancaire ayant été partiellement compensée par la hausse des frais généraux.

Il est à noter que le niveau du rendement des actifs est supérieur à 1% pendant les dix ans dans les banques privées, ce qui prouve que elles répondent à la rentabilité de ces actifs; l'évolution des produits d'exploitation bancaires quant à eux, sont engendrés par la hausse des intérêts et produits assimilés.

2. Ratio de rendement des fonds propres (ROE) « Return On Equity » :

Le tableau suivant récapitule le ROE des banques publiques et privées en Algérie pendant une période de 10 ans.

Tableau N°2 .Evolution du ROE des banques publiques et privées en Algérie pendant une période de 10 ans

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ROE B.Pub (%)	8.10	6.20	3.40	5.60	17.40	23.6	25	27.41	22.70	24
ROE B.Priv (%)	21.6	12.6	23,5	25	23	28	25.60	21.84	16.79	20

Source : établi par l'auteur sur la base des statistiques de la Banque d'Algérie

L'évolution du ROE est assez contrastée entre les banques publiques et celui des banques privées. En effet, le ratio ROE des banques publiques progresse régulièrement, il a passé du 8,10% en première année à 24% en dixième année. En revanche, le ROE des banques privées en progression plus forte par rapport à celle des banques publiques pour se situer en sixième année à 28% par la suite il a commencé à diminuer.

3. Marge Bancaire :

Le tableau suivant récapitule le ROE des banques publiques et privées en Algérie pendant une période de 10 ans.

Tableau N°3 .Evolution de la Marge des banques publiques et privées pendant une période de 10 ans

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
M.B B.Pub (%)	2.97	2.70	2.58	2.80	3	2.60	2.47	2.41	2.30	2.40
M.B B.Priv (%)	3.60	4.50	4.33	4.60	6	7	7.73	7.45	7.19	7.30

Source : établi par l'auteur sur la base des statistiques de la Banque d'Algérie

Le niveau de la marge bancaire des banques privées est supérieur à celui des banques publiques, elle est passée de 3,6 % en première année à 7,3% en dixième année, dans les banques publiques elle n'a pas dépassé 3% dans toute la période de 10 ans. L'écart entre la marge bancaire des banques publiques et celle des banques privées est dû à l'effet conjugué de la baisse de la marge d'intermédiation et à une très faible hausse de la marge hors intermédiation.

4. Marge de profit :

Le tableau suivant récapitule le ROE des banques publiques et privées en Algérie pendant une période de 10 ans.

Tableau N°4 .Evolution de la Marge de profit des banques publiques et privées pendant une période de 10 ans

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
M.P B.Pub (%)	17.3	13.9	7.5	10.7	25.1	33.4	40	55.15	54.45	55
M.P B.Priv (%)	44.6	20.05	39.7	50.9	43.7	45.8	42.3	44	48.50	50

Source : établi par l'auteur sur la base des statistiques de la Banque d'Algérie

Le taux de la marge de profit des banques publiques et privée en baisse sur les trois premières années , cette baisse est due à l'augmentation des charges (frais généraux et dotations aux amortissements), et en progression continue sur le reste de la période, cette hausse est due à la baisse de la part des produits hors exploitation ainsi que à la baisse de la part des provisions pour risques de crédit.

A travers l'évaluation de la performance des banques publiques et privées en Algérie, nous sommes arrivés aux résultats suivants :

Le ratio de rendement des actifs Return On Assets (ROA) des banques publiques est largement inférieur à celui réalisé par les banques privées. Les Banques publiques demeurent handicapées par le poids des crédits non performants, en revanche, pour les banques privées la hausse du volume d'activité est suivie par une légère hausse des résultats.

4-Conclusion :

Notre recherche quantitative que nous avons menée auprès des banques, nous a permis de déduire que la performance représente une composante essentielle du management de la banque, car elle permet de faire connaître la stratégie globale et de prendre des décisions. Cela s'explique par l'importance de la mise en place du système de mesure de la performance au sein des banques algériennes.

Nous avons constaté à travers notre étude par le ratio de rendement des fonds propres Return On Equity (ROE), que les banques privées sont plus performantes que les banques publiques. Les banques publiques demeurent handicapées par le poids des crédits non performants en relation notamment aux dispositifs adoptés par les pouvoirs publics dans le cadre de la création des petites et moyennes entreprises (ANSJ ;CNAC ;ANDI ;ENGEM). Les résultats des travaux de recherche menés par (Bouabdallah & Attar 2018), ont montré que « les banques étatiques ont été menacées par les politiques de distribution de crédits qui étaient soldées par des problèmes de qualité des actifs, de solvabilité et de liquidité. L'implantation des banques étrangères en Algérie a eu un effet direct sur l'évolution du secteur bancaire. Ces banques privées ont réussi à se démarquer et à acquérir une bonne part du secteur bancaire Algérien en un temps restreint ».

Le ratio résultat/total des actifs (return on assets ROA), est en hausse dans les banques privées, ce ratio montre combien rapporte chaque dinar investi dans la banque cela indique l'efficacité des banques privées en terme d'investissement.

Dans cet article, nous avons pu constater que le niveau de la marge bancaire des banques privées est supérieur à celui des banques publiques, car les frais bancaires sont importants dans les banques privés notamment en termes de la digitalisation des activités.

Dans le contexte actuel marqué par la concurrence, les banques publiques algériennes sont appelées plus que par le passé à opérer des changements au niveau de leurs stratégies pour garantir leurs survies.

Les réformes bancaires engagées depuis plusieurs années, par les pouvoirs publics, n'ont pas abouti à des bons résultats, vu le retard enregistré des banques notamment en matière du système d'information et l'utilisation des TIC d'une manière générale, beaucoup reste à faire en terme de gestion des banques.

Notre étude présente quelques limites qui offrent des possibilités de recherche. Premièrement, il s'agit d'une étude globale des banques, nous envisagerons de faire une étude fine sur les agences, car elles constituent un terrain d'étude pertinent pour mesurer la performance deuxièmement, notre étude a été basé sur une méthode quantitative basée sur l'aspect financier, nous souhaiterons compléter notre recherche ultérieure par une étude qualitative qui prend d'autres aspects (marketing , ressources humaines, managérial...).

Les résultats de l'étude menée par (Don O'Sullivan,2007), montrent que « la meilleure façon de développer la performance des entreprises est d'inclure l'aspect non financier de la performance. Le développement de la mesure de la performance doit être inclus dans tous les programmes pour améliorer la performance, le défi sera d'encourager les managers pour inclure la mesure non financière dans l'évaluation de la performance ».

Les travaux de (Dixon et all,1990) qui ont été parmi « les premiers à s'interroger sur les meilleures pratiques en matière d'évaluation des performances ,en reliant cette problématique à l'évolution de la stratégie des entreprises beaucoup plus centrée sur la création de valeur pour le client et pour laquelle le suivi des seuls indicateurs financiers semble insuffisant ».Les marchés sont de plus en plus concurrentiels et le comportement des clients a changé radicalement. Le consommateur ou le client bancaire devient de plus en plus exigeant, il cherche à être servi sans erreur.

5-Références :

1.Article :

BENABDALLAH,S. (2019).Analyse du système bancaire algérien : entre banques publiques et banques privées, Quelle place pour le financement de l'économie Algérienne ? *Journal of Economics and Human Development*,10 (2),336-353.

Elidrissi.D & Elidrissi.A.(2010).Contribution des systèmes d'information à la performance des organisations : le cas des banques.La Revue des Sciences de Gestion.241(1),55-61.

Bezouh.D&Achouche.M.(2018).La relation banque-PME: Etude exploratoire en Algérie. *Journal of economics and management*,18(1),285-316.

Bakreti ,L. & Benslimane, H.(2018).Evaluation du système bancaire de l'Algérie : De la Répression à la Libéralisation financière. *Revue finance et marchés*,80-107.

OUNASSI,H. & KARA,R.(2020).La libéralisation financière et son impact sur les objectifs de la politique monétaire en Algérie (1990 - 2015).*Revue finance et Marché*,07(01),63-85.

KHERCHI,H.(2008).L'évolution du système bancaire Algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales, *Revue de Statistique et d'Economie Appliquées* ,5 (1), 30-62.

Belghersa,A.(2007). Questionnements sur la privatisation des banques publiques en Algérie. *Revue des Sciences Humaines*,7(11),73-90.

DERDER,N.(2018).L'impact de la crise pétrolière sur la performance du système bancaire algérien. *International Journal of Economics & Strategic Management of Business Process (ESMB)*,(13),157-164.

Bouabdallah,W & Attar.A.(2018).L'évolution du système bancaire algérien étude comparative _ banques publiques et banques privées (2006-2016).*Revue de recherches et études commerciales*.2(2),33-54.

Don O'Sullivan.(2007).The measurement of marketing performance in IRISH firms, *IRISH MARKETING REVIEW*,19(1et2),26-36.

Article de journal (quotidien) : le Quotidien d'oran: Quotidien national d'information,entretien avec le Dr OULD MOUSSA Yacine,2012.

2.Livres :

AMMOUR,B.(2001).*Le système bancaire algérien : textes et réalité*. Alger, Algérie :DAHLEB.

BESCOS,P-L.GIRAUD,F.SAULPIC,O.NAULLEAU,G & DELMOND,M-H.(2002).*Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance*.Paris,France : MONTCHRESTIEN.

Dixon, J. R., Nanni, A. J. & Vollmann, T. E. (1990). *The new performance challenge : measuring manufacturing for word class competition*. USA: Irwin professional pub.

LORINO, P. (1997). *Méthodes et pratiques de la performance*. Paris, France : Edition d'organisation.

MISHKIN, F. (2013). *Monnaie, banque et marchés financiers, (10e éd)*. Montreuil, France : PEARSON.

MOURICE, A. (2010). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, (5e éd)*. Alger, Algérie : casbah université.

MOLENDI, P. (2013). *contrôle de gestion bancaire et mesure de la performance, (2e éd)*. Paris, France : Economica.

NAAS, A. (2003). *Le système bancaire Algérien de la décolonisation à l'économie de marché*. Paris, France : INAS Maisonneuve & Larose.

Silem, A. & Albertini, J. M. (2002). *Le lexique d'économie, (7e éd)*. Paris, France : Dalloz.

SADEG, A. (2005). *système bancaire Algérien la réglementation relative aux banques et établissements financiers*. Alger, Algérie : BERADOUANE.

3. Rapports:

Banque d'Algérie. (2011). Rapport sur l'évolution économique et monétaire en Algérie pour l'année 2010.

Banque d'Algérie. (2015). Rapport sur la stabilité macroéconomique et financement bancaire de la croissance.

KPMG. (2012). Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, Alger.

4. Textes réglementaires :

La loi N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Ordonnance n°03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

5. Mémoires et thèses :

BESSAI Fadila. (2013). *La mesure de la performance bancaire*, (mémoire magister), EHEC Alger.

LARADI Bahial. (2011). *Le marketing des services appliqué au secteur bancaire*, (thèse de Doctorat en sciences économiques), université d'Alger 3.

6. Communications présentées lors d'une conférence ou d'un congrès :

Mark A.Petersen & Ilse Schoeman.(2008,juillet).Modeling of Banking Profit via Return-on-Assets and Return-on-Equity ,Proceedings of the World Congress on Engineering.Vol II WCE 2008, London, UK.